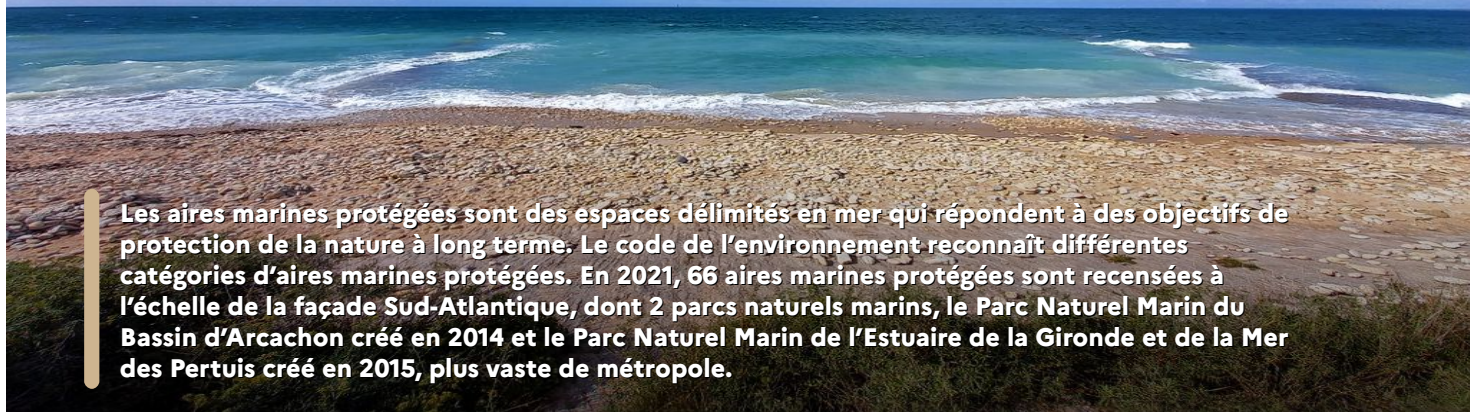


5.6 Les aires marines protégées



Les aires marines protégées sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le code de l'environnement reconnaît différentes catégories d'aires marines protégées. En 2021, 66 aires marines protégées sont recensées à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, dont 2 parcs naturels marins, le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon créé en 2014 et le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis créé en 2015, plus vaste de métropole.

Plage des Portes-en-Ré, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis © Matthieu Melsbach / DIRM SA

La plupart des aires marines protégées permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités. Les aires marines permettent non seulement aux territoires concernés de bénéficier de mesures de gestion favorables au maintien ou à l'amélioration de l'état écologique des milieux et des espèces, mais elles permettent également d'enrichir la connaissance scientifique sur le fonctionnement des écosystèmes marins par la mise en place de réseaux de suivis et d'observations adaptés.

Une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité

Il existe en France trois modalités juridiques de protection d'espaces naturels : la maîtrise foncière qui consiste à acquérir des terrains afin d'assurer la protection définitive d'un espace naturel remarquable (terrains du Conservatoire du littoral) ; la protection réglementaire qui consiste à encadrer voire à interdire des activités humaines qui peuvent perturber les milieux naturels (Réserve naturelle nationale, arrêté préfectoral de protection du biotope...) ; la protection contractuelle qui consiste à déléguer à un tiers, pour une durée déterminée, la gestion d'un espace naturel dans le cadre d'une convention de maîtrise d'usage (site Natura 2000, parc naturel marin). À ces systèmes de protection peuvent s'ajouter des labellisations internationales qui ont pour objectif de protéger et de valoriser des espèces, des milieux et des paysages exceptionnels au regard de critères définis à l'échelle mondiale.

En 2015, l'observatoire national de la biodiversité faisait état de 81 % des surfaces d'aires marines protégées pourvues d'un plan de gestion au niveau national. En revanche, seules 40% des aires marines sont pourvues d'un document de gestion (188 sur les 392 aires marines protégées françaises). Pour la façade Sud-Atlantique, 45 % de la surface des eaux territoriales sont situées dans l'emprise d'au moins une aire marine



protégée, soit 3 461 km² de zone maritime protégée, et 31,5 % de la surface située au-delà des eaux territoriales, soit 28 671,5 km² de zone maritime protégée. Au total, 32,6% des eaux de la façade Sud-Atlantique sont situées dans l'emprise d'au moins une aire marine protégée.

Une extension du réseau Natura 2000 au large pour le talus continental

En 2018, le réseau Natura 2000 s'est étendu au large avec la désignation de plusieurs nouveaux sites, dont 5 concernent la façade Sud-Atlantique.

Le site d'importance communautaire "Mers Celtiques - Talus du golfe de Gascogne" a fait l'objet en 2021 d'une scission du site initial en 2 propositions de site d'intérêt communautaire (pSIC) suivantes :

- un pSIC désigné au titre de l'enjeu mammifères marins, site le plus vaste renommé « FR5302015 Mers celtiques talus du golfe de Gascogne », ne comportant pas les sous zones récifs ;

- un second pSIC regroupant les sous zones récifs, renommé « FR5302016 Récifs du talus du Golfe de Gascogne ».

Ce second pSIC a pour objectif de couvrir la diversité de l'habitat "Récifs" au niveau des canyons du talus du Golfe de Gascogne dont 3 sont situés sur la façade Sud-Atlantique : canyons de Saint-Nazaire et de Pornic, canyons de Rochebonne et d'Ars, canyon d'Athos.

La création de ces sites constitue une avancée majeure dans la protection de zones hauturières, en particulier pour les oiseaux marins (tels que le pétrel, le puffin ou la sterne), le grand dauphin, le marsouin commun et les récifs profonds.

La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)

Pour la première fois, la France se dote d'une stratégie unifiée pour la métropole et les outre-mer qui reconnaît le lien évident entre les enjeux terrestres et marins, concer-

ne tous les types statutaires d'aires protégées, et s'intéresse tant à leur création qu'à leur gestion. Elle ambitionne de protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection forte. Actuellement, seulement 1,8 % de ces espaces sont sous protection forte.

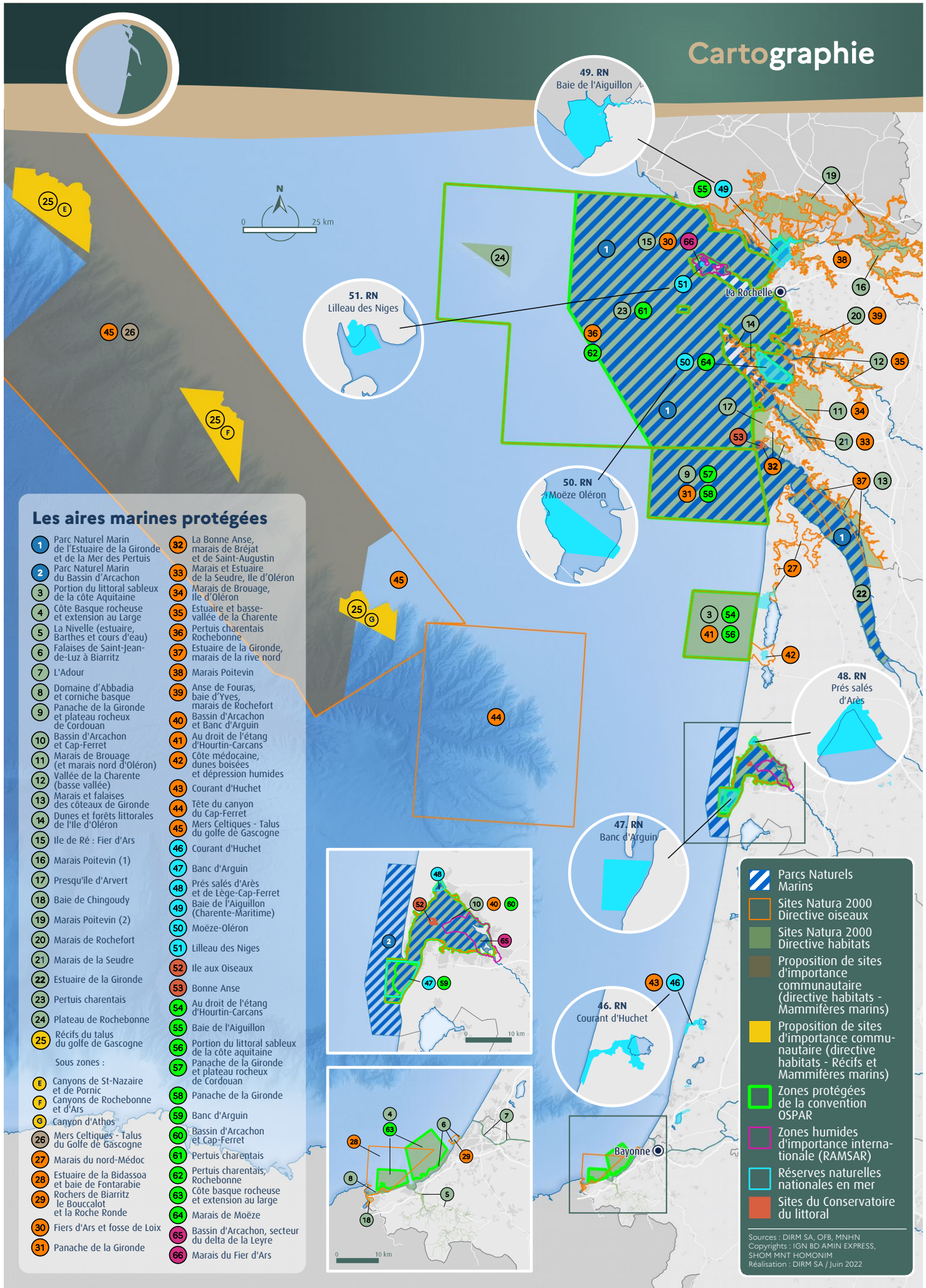
Le plan d'action du Document Stratégique de Façade Sud-Atlantique prévoit notamment de « développer le réseau des zones de protection fortes (ZPF) et mettre en place un dispositif de suivi ». Il participe ainsi à l'ambition portée par le gouvernement au travers de la SNAP 2020-2030. ■

CHIFFRES-CLÉS

- 2 parcs naturels marins
- 6 réserves naturelles nationales en mer
- 43 sites natura 2000

ACTUALITÉS

L'enquête publique relative à l'**extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves** s'est déroulée du 16 novembre au 16 décembre 2021. Le projet présenté à l'enquête prévoit une extension terrestre de 188 ha à 326 ha le long de la côte, entre Yves et Fouras et permet par ailleurs de créer une extension en mer qui porte sur 880 ha, soit une surface totale d'environ 1 206 ha. Ce projet fait suite à la tempête Xynthia de février 2010 et au besoin de création d'une digue de retrait contre les submersions marines qui sera édiflée au cœur de l'actuelle réserve courant 2022 et impactera des habitats et espèces à haute valeur patrimoniale. Cette extension vise à conforter l'actuelle réserve en compensation de l'impact majeur des travaux de création de la digue autorisée par arrêté préfectoral du 20 décembre 2018. (source : DREAL)



Les aires marines protégées

- 1 Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
- 2 Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- 3 Portion du littoral sableux de la côte Aquitaine
- 4 Côte Basque rocheuse et extension au Large
- 5 La Nivelle (estuaire, Barthes et cours d'eau)
- 6 Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz
- 7 L'Adour
- 8 Domaine d'Abbadia et corniche basque
- 9 Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan
- 10 Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret
- 11 Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)
- 12 Vallée de la Charente (basse vallée)
- 13 Marais et falaises des côtes de Gironde
- 14 Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron
- 15 Ile de Ré - Fier d'Ars
- 16 Marais Poitevin (1)
- 17 Presqu'île d'Arvert
- 18 Baie de Chingoudy
- 19 Marais Poitevin (2)
- 20 Marais de Rochefort
- 21 Marais de la Seudre
- 22 Estuaire de la Gironde
- 23 Pertuis charentais
- 24 Plateau de Rochebonne
- 25 Récifs et talus du golfe de Gascogne
- 25 E Canyons de St-Nazaire et de Pornic
- 25 F Canyons de Rochebonne et d'Ars
- 25 G Canyon d'Athos
- 26 Mers Celtiques - Talus du Golfe de Gascogne
- 27 Marais du nord-Médoc
- 28 Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie
- 29 Rochers de Biarritz le Boucalot et la Roche Ronde
- 30 Fiers d'Ars et fosse de Loix
- 31 Panache de la Gironde
- 32 La Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin
- 33 Marais et Estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron
- 34 Marais de Brouage, Ile d'Oléron
- 35 Estuaire et basse-vallée de la Charente
- 36 Pertuis charentais Rochebonne
- 37 Estuaire de la Gironde, marais de la rive nord
- 38 Marais Poitevin
- 39 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort
- 40 Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin
- 41 Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans
- 42 Côte médocaine, dunes boisées et dépression humides
- 43 Courant d'Huchet
- 44 Tête du canyon du Cap-Ferret
- 45 Mers Celtiques - Talus du golfe de Gascogne
- 46 Courant d'Huchet
- 47 Banc d'Arguin
- 48 Prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret
- 49 Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime)
- 50 Moëze-Oléron
- 51 Lilleau des Niges
- 52 Ile aux Oiseaux
- 53 Bonne Anse
- 54 Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans
- 55 Baie de l'Aiguillon
- 56 Portion du littoral sableux de la côte aquitaine
- 57 Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan
- 58 Panache de la Gironde
- 59 Banc d'Arguin
- 60 Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret
- 61 Pertuis charentais
- 62 Pertuis charentais, Rochebonne
- 63 Côte basque rocheuse et extension au large
- 64 Marais de Moëze
- 65 Bassin d'Arcachon, secteur du delta de la Leyre
- 66 Marais du Fier d'Ars

Parcs Naturels Marins

Sites Natura 2000 Directive oiseaux

Sites Natura 2000 Directive habitats

Proposition de sites d'importance communautaire (directive habitats - Mammifères marins)

Proposition de sites d'importance communautaire (directive habitats - Récifs et Mammifères marins)

Zones protégées de la convention OSPAR

Zones humides d'importance internationale (RAMSAR)

Réserves naturelles nationales en mer

Sites du Conservatoire du littoral

Sources : DIRM SA, OFB, MNHN
 Copyrights : IGN BD AMIN EXPRESS, SHOM MNT HOMONIM
 Réalisation : DIRM SA / juin 2022